



A l'attention des professeurs stagiaires 2<sup>nd</sup> degré de l'Académie de MONTPELLIER-ANDORRE

**La circulaire concernant le reclassement est parue !**

Vous l'aurez en pièce-jointe de ce mail mais vous pourrez également la retrouver sur ACCOLAD.

Attention :

- Si vous n'avez pas d'ancienneté à faire valoir, il faut tout de même renvoyer l'annexe 1.
- N'oubliez pas les pièces justificatives !
- Aucun retour en arrière n'est pris en compte : **faites correctement ce dossier de reclassement car il a une incidence sur votre échelon, c'est-à-dire votre salaire, votre carrière et vos mutations !**
- Date limite d'envoi du dossier : **12 octobre 2018.**

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions !

Marie-Adeline ROUBY,  
Responsable académique des stagiaires  
SNALC MONTPELLIER-ANDORRE

